
[Imprimer](#)

**Professionnels de la cybersécurité, obtenez le label
ExpertCyber !**

Image

Le label **ExpertCyber** est destiné à valoriser les professionnels en sécurité numérique ayant démontré un niveau d'expertise technique et de transparence dans les domaines de l'assistance et de l'accompagnement de leurs clients.

Le label ExpertCyber ?

Développé par [Cybermalveillance.gouv.fr](https://cybermalveillance.gouv.fr), en partenariat avec les principaux syndicats professionnels du secteur (Fédération EBEN, Cinov Numérique, Syntec Numérique), la Fédération Française de l'Assurance et le soutien de l'AFNOR, il couvre les domaines suivants :

- systèmes d'informations professionnels (serveurs, messageries, logiciels bureautiques...)

-
- téléphonie (serveurs téléphoniques professionnels) ;
 - sites Internet (administration et protection).

[Téléchargez la fiche de présentation](#)

Qui peut être labellisé ?

Peuvent être éligibles à la labellisation, **les entreprises de service informatique** de toute taille, justifiant d'une **expertise en sécurité numérique**, adressant une **cible professionnelle** et assurant des prestations d'installation, de maintenance et d'assistance.

Pourquoi candidater ?

Candidater pour le label ExpertCyber permet au professionnel d'évaluer son expertise, ses bonnes pratiques et connaissances jugées nécessaires pour remplir ses missions auprès de ses clients.

Le professionnel labellisé peut alors :

- **valoriser** son expertise ;
- offrir des **garanties** à ses clients ;
- s'intégrer dans une **communauté d'experts** ;
- apporter une expertise sur l'ensemble du territoire au plus près de ses **clients**.

Chaque professionnel labellisé est mis en avant sur la plateforme www.cybermalveillance.gouv.fr.

Conditions du label ExpertCyber

- Tarif de la labellisation : 800 €HT
- Durée de validité : 2 ans

Obtenez le label ExpertCyber

Rendez-vous sur la **plateforme de labellisation** :

[Plateforme ExpertCyber](#)

[En savoir plus](#)